

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté du 15 mars 2016 fixant au titre de l'année 2015 le nombre de postes offerts au concours réservé pour l'accès au corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'art du ministère de la culture et de la communication

NOR : *MCCB1607275A*

Par arrêté de la ministre de la culture et de la communication en date du 15 mars 2016, le nombre total de postes offerts au concours réservé pour l'accès au corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'art du ministère de la culture et de la communication est fixé à 18.

Ils sont répartis de la manière suivante :

- discipline d'enseignement « histoire des arts » : 1 poste pour le ministère de la culture et de la communication ;
- « peinture, dessin, arts graphiques » : 2 postes pour le ministère de la culture et de la communication ;
- « sculpture, installation » : 4 postes pour le ministère de la culture et de la communication ;
- « cinéma, vidéo » : 1 poste pour le ministère de la culture et de la communication ;
- « photographie » : 4 postes pour le ministère de la culture et de la communication ;
- « infographie et création multimédia » : 3 postes pour le ministère de la culture et de la communication ;
- « espaces sonores, musicaux et chorégraphiques » : 1 poste pour le ministère de la culture et de la communication ;
- « design d'espace, scénographie » : 2 postes pour le ministère de la culture et de la communication.